



(11)

EP 2 764 800 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
13.08.2014 Bulletin 2014/33

(51) Int Cl.:
A47F 1/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14153662.3**

(22) Date de dépôt: **03.02.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Berluteau, Nicolas**
44806 Saint Herblain (FR)

(74) Mandataire: **Descamps, Cécile**
Cabinet Vidon
Technopôle Atalante
16B, rue de Jouanet
35703 Rennes (FR)

(30) Priorité: **08.02.2013 FR 1351088**

(71) Demandeur: **Cameleon Group**
44806 Saint Herblain (FR)

(54) **Kit pour la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente et présentoir correspondant**

(57) La présente invention concerne un kit comprenant un ensemble d'éléments pour la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente, comprenant au moins les éléments suivants :

- au moins deux séparateurs destinés à créer un couloir pour recevoir une rangée de produits,
- au moins un rail muni d'un poussoir destiné à être disposé dans le couloir, le poussoir étant agencé pour être en contact avec le dernier produit de la rangée, en présence d'au moins un produit,

dans lequel au moins le rail et/ou l'un des séparateurs comporte des moyens de couplage configurés pour coopérer de manière amovible, indifféremment avec un support de produits d'un premier type en matériau métallique ou avec un support de produits d'un deuxième type en matériau polymère, consistant notamment en des supports présentant respectivement des épaisseurs différentes, de manière à former un présentoir de produits.

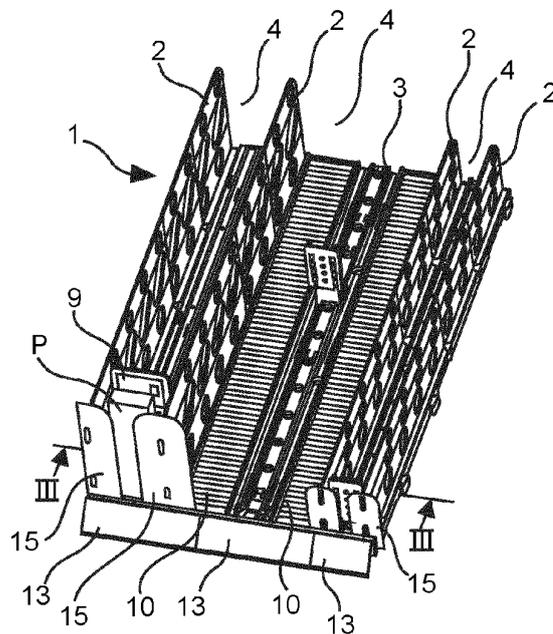


Fig. 2

EP 2 764 800 A1

Description

1. Le domaine de l'invention

[0001] Le domaine de l'invention est celui de la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente. L'invention concerne notamment un kit pour la présentation de produits, le kit comprenant un ensemble d'éléments permettant, lorsqu'ils sont montés entre eux, de former un présentoir pour l'offre de produits, notamment mais non exclusivement sur un lieu de vente.

[0002] Sur un lieu de vente, tel qu'un supermarché ou autre type de magasin, certains produits à vendre, notamment en libre service, peuvent être présentés sur des étagères, en étant par exemple disposés en rangées de produits dont un produit en tête de chaque rangée est visible. Lorsqu'un consommateur se sert d'un produit, en général du produit en tête de rangée, un poussoir présent en bout de rangée peut être prévu pour pousser automatiquement l'ensemble de la rangée de produits vers l'avant du présentoir afin de disposer un nouveau produit en tête de rangée, en remplacement du produit prélevé par le consommateur.

[0003] La mise en place des produits doit se faire de manière aisée et rapide, afin notamment de limiter le temps de main d'oeuvre nécessaire pour cette tâche et la présence de main d'oeuvre en rayon, notamment aux heures d'ouverture du lieu de vente.

[0004] Par ailleurs, les types et dimensions des étagères sont variés en fonction des lieux de vente. Or, la place disponible doit être optimisée au maximum pour permettre de disposer le plus possible de produits sur le lieu de vente.

2. Solutions de l'art antérieur

[0005] On connaît des barquettes de type monobloc, comprenant une base, un ou deux séparateurs formant un ou deux montants visant à séparer deux rangées adjacentes de produits et un rail muni d'un poussoir. Le présentoir comporte ainsi une pluralité d'étagères sur lesquelles sont disposées, côte-à-côte, des barquettes. Un inconvénient de telles barquettes est qu'elles sont adaptées à un type de produit donné, à un type d'étagères avec des dimensions données. Il n'est en effet généralement pas possible d'adapter la barquette à d'autres produits ou étagères. Ainsi, chaque magasin et/ou chaque produit doit avoir un type de barquettes spécifique pour la présentation de produits.

[0006] On connaît par ailleurs des barquettes comprenant des séparateurs montés sur rails en T positionnés à l'avant et à l'arrière de l'étagère. La fixation est réalisée en deux points extrémaux seulement. De telles barquettes sont ainsi dépourvues de rigidité suffisante, et les produits d'une rangée, disposés entre deux séparateurs risquent ainsi de ne pas être alignés de manière satisfaisante.

[0007] On connaît encore des systèmes de sépara-

teurs qui peuvent être fixés uniquement sur des étagères ou supports métalliques.

[0008] On connaît encore des systèmes de séparateurs qui peuvent être fixés uniquement sur des étagères ou supports en matériau polymère.

3. Objectifs de l'invention

[0009] L'invention a ainsi pour objectif de pallier tout ou partie des inconvénients de l'art antérieur.

[0010] Plus précisément, l'invention a pour objectif de fournir un kit pour la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente, qui puisse être adapté, notamment sur le lieu d'installation, au moment de l'installation du présentoir, en fonction de la place disponible, du type de produit et/ou du type d'étagères.

[0011] L'invention a encore pour objectif de fournir un kit pour la présentation de produits, qui permette de monter un présentoir de produits puis, si besoin, de le démonter aisément et sans détérioration pour une nouvelle utilisation ultérieure éventuelle.

[0012] L'invention a encore pour objectif de fournir un kit pour la présentation de produits qui permette de présenter des produits de manière optimisée et avantageuse.

4. Résumé de l'invention

[0013] L'invention répond à tout ou partie des objectifs précités grâce à un kit comprenant un ensemble d'éléments pour la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente, le kit comprenant au moins les éléments suivants :

- au moins deux séparateurs destinés à créer un couloir pour recevoir une rangée de produits,
- au moins un rail muni d'un poussoir destiné à être disposé dans le couloir, le poussoir étant agencé pour être en contact avec le dernier produit de la rangée, en présence d'au moins un produit.

[0014] Selon l'invention, au moins le rail et/ou l'un des séparateurs comporte des moyens de couplage configurés pour coopérer de manière amovible, indifféremment avec un support de produits d'un premier type en matériau métallique ou avec un support de produits d'un deuxième type en matériau polymère, de manière à former un présentoir de produits.

[0015] Les supports de produits de premier et deuxième types consistent notamment en des supports de produits présentant respectivement des épaisseurs différentes.

[0016] Grâce à l'invention, on dispose d'un kit unique qui peut, selon les situations, être disposé sur un support plutôt épais en matériau polymère, ou sur un support plutôt mince en matériau métallique. L'utilisateur peut donc utiliser ce kit pour différents types d'étagères, sans avoir à en modifier les éléments pour le montage du pré-

sentoir sur les étagères.

[0017] Un autre avantage est la réduction des coûts de fabrication. En effet, une même ligne de production peut fabriquer des séparateurs ou des rails adaptés à des supports métalliques ou en polymère.

[0018] Dans un mode de réalisation particulier, le rail comporte des moyens de couplage et chacun des séparateurs comporte des moyens de couplage. Cela peut permettre en particulier d'adapter la largeur du couloir, c'est-à-dire la distance entre deux séparateurs adjacents, à la largeur du produit à présenter.

[0019] Il est à noter qu'on ne sort pas du cadre de l'invention si seul le rail ou seuls un ou plusieurs séparateurs comporte(nt) des moyens de couplage.

[0020] Les moyens de couplage peuvent être configurés pour coopérer avec le support de produits de premier type de faible épaisseur, notamment d'épaisseur comprise entre 0,5 mm et 2 mm environ, notamment entre 0,7 mm et 1,5 mm environ, en particulier entre 0,9 mm et 1,1 mm environ et pour coopérer avec le support de produits de deuxième type de plus grande épaisseur, notamment d'épaisseur comprise entre 6 mm et 9 mm environ, notamment entre 7 mm et 8,5 mm environ, en particulier entre 7,8 mm et 8 mm.

[0021] Les moyens de couplage peuvent comprendre par exemple :

- un socle sensiblement parallèle au support de produits après couplage,
- un premier système de coopération amovible avec le support de produits de premier type et
- un deuxième système de coopération amovible avec le support de produits de deuxième type, les premier et deuxième systèmes de coopération amovible étant solidaires du socle.

[0022] Le premier système de coopération amovible est avantageusement configuré pour bloquer sensiblement tout déplacement vertical ou horizontal du séparateur ou rail relativement au support de produits de premier type, après montage du séparateur ou rail sur le support de produits.

[0023] Le deuxième système de coopération amovible est avantageusement configuré pour bloquer sensiblement tout déplacement vertical ou horizontal du séparateur ou rail relativement au support de produits de deuxième type, après montage du séparateur ou rail sur le support de produits.

[0024] Le premier système de coopération amovible peut, selon un mode de réalisation particulier, comporter au moins deux languettes, notamment élastiques, disposées à l'opposé du rail et/ou du séparateur par rapport au socle, destinées à être introduites dans des fentes correspondantes formées sur le support de produits, au moins l'une des languettes présentant, notamment dans une portion proche du socle, ou formant avec le socle une encoche d'une épaisseur permettant l'introduction dans l'encoche d'une portion du support de produits.

[0025] Dans ce cas, les fentes du support de produits présentent avantageusement une longueur supérieure à celle des languettes, de manière à laisser un jeu pour autoriser un déplacement des languettes relativement au support afin de permettre l'introduction de la portion du support dans l'encoche. L'épaisseur de l'encoche est par exemple sensiblement égale à celle du support métallique de manière à empêcher sensiblement tout mouvement vertical de la portion de support maintenue dans l'encoche.

[0026] Ainsi, après introduction des languettes dans les fentes, et par déplacement du rail et/ou du séparateur par rapport au support de produits de premier type, on peut réaliser une fixation verticale, une portion du support de produits étant solidarisée au rail et/ou au séparateur en étant sensiblement retenue verticalement dans l'encoche.

[0027] Dans un mode de réalisation particulier, seule une languette parmi deux languettes sensiblement adjacentes comporte une encoche.

[0028] Encore dans un mode de réalisation particulier, le premier système de coopération amovible comporte deux rangées de languettes, chaque rangée comportant une pluralité de languettes. A une languette d'une rangée peut correspondre une languette de l'autre rangée, de manière adjacente ou sensiblement adjacente, par exemple en décalage total ou partiel.

[0029] Le premier système de coopération amovible peut en outre comporter au moins un pion destiné à coopérer avec une ouverture correspondante formée sur le support de produits afin de permettre la fixation, sur le support, du rail et/ou du séparateur. Cette fixation peut être mise en place une fois une ou plusieurs portions du support introduite(s) dans une ou des encoche(s) du premier système de coopération amovible.

[0030] Il est à noter qu'en cas de pluralité de pions, à chaque pion peut correspondre une ouverture sur le support.

[0031] Une telle fixation peut notamment permettre de compléter la solidarisation prévue avec les encoches et d'empêcher le déplacement intempestif du rail et/ou du séparateur, notamment vers l'arrière et/ou vers le haut, en particulier lors du chargement de la marchandise dans le couloir.

[0032] Dans ce cas également, ledit au moins un pion peut être formé sur une patte élastique, par exemple comprenant une gâchette, agencée pour permettre à un utilisateur d'effectuer le retrait du ou de chaque pion hors de l'ouverture en cas de démontage du rail et/ou du séparateur. La patte élastique, et le cas échéant la gâchette, peut ainsi être agencée pour permettre, par déformation élastique de la patte élastique et/ou de la gâchette, l'entraînement du pion hors de l'ouverture formée sur le support avec laquelle il coopérait.

[0033] La fixation apportée par le ou les pions est alors amovible, sans altération d'aucun élément du kit.

[0034] Lors du retrait, une fois le ou les pions hors de la ou des ouvertures formées sur le support, un dépla-

cement du rail et/ou du séparateur par rapport au support, notamment en sens inverse du déplacement effectué lors de l'installation, peut permettre de dégager le support hors de l'encoche et ainsi de désolidariser totalement le rail et/ou le séparateur du support.

[0035] Le deuxième système de coopération amovible peut comporter au moins deux languettes, destinées à être introduites dans des fentes correspondantes formées sur le support de deuxième type, au moins l'une des languettes formant un épaulement, à une distance du socle correspondant sensiblement à l'épaisseur du support de deuxième type, pour fixation du rail et/ou séparateur au support par encliquetage.

[0036] Ainsi, selon ce mode de réalisation, la fixation amovible du rail et/ou séparateur au support est réalisée par encliquetage. Du fait de l'épaisseur du support de deuxième type, il peut ne pas être nécessaire d'assurer autrement la fixation du rail et/ou du séparateur, dès lors que la largeur effective des deux languettes est égale à la longueur de la fente du support. Autrement dit, les fentes sur le support et la longueur et le positionnement des languettes sont configurés pour empêcher un déplacement latéral, notamment en arrière ou en avant, du rail et/ou séparateur relativement au support après solidari- sation entre eux.

[0037] Il n'est cependant bien sûr pas exclu de prévoir une fixation complémentaire, sans sortir du cadre de l'in- vention.

[0038] Le deuxième système de coopération amovible peut comporter deux rangées de languettes, chaque ran- gée comportant une pluralité de languettes, une languet- te d'une rangée pouvant être disposée à proximité d'une languette de l'autre rangée. A une languette d'une ran- gée peut en effet correspondre une languette de l'autre rangée, de manière adjacente ou sensiblement adjacen- te, par exemple en décalage total ou partiel.

[0039] Dans un mode de réalisation particulier, seule une languette parmi deux languettes sensiblement ad- jacentes présente un épaulement.

[0040] L'épaulement peut être formé notamment à une extrémité libre de la languette.

[0041] Lors du démontage, l'élasticité des languettes permet le retrait du rail et/ou du séparateur hors du sup- port.

[0042] Les deux languettes du deuxième système de coopération amovible peuvent par exemple coïncider avec celles du premier système de coopération amovi- ble.

[0043] Comme indiqué précédemment, dans un mode de réalisation particulier, le premier et/ou deuxième sys- tème de coopération amovible comporte au moins deux rangées de languettes, chaque rangée comportant au moins deux languettes, une languette d'une rangée étant disposée à proximité d'une languette de l'autre rangée.

[0044] Dans ce cas, au moins une, notamment deux rangées de languettes peuvent ne pas être alignées, mais décalées par rapport au plan vertical défini par le reste du séparateur qu'elles équipent.

[0045] Le kit peut comprendre au moins un tapis de rouleaux disposés parallèlement entre eux et agencés pour faciliter le déplacement de produits dans la rangée de produits, notamment au moins deux tapis de rouleaux disposés de manière adjacente au rail, de part et d'autre du rail.

[0046] Un tel tapis de rouleaux peut être particulière- ment utile en cas de présentation de produits sous forme de bouteilles ou canettes, ou de produits relativement lourds qui se déplacent plus difficilement.

[0047] Dans ce cas, le tapis de rouleaux peut compor- ter un système de coopération amovible avec le support de premier ou de deuxième type. Ce système de coopé- ration amovible peut comprendre par exemple, de façon similaire au rail et/ou à au moins un séparateur, un socle, un premier système de coopération amovible avec un support de premier type et un deuxième système de coop- ération amovible avec un support de deuxième type, ces trois éléments pouvant être tels que décrits plus haut.

[0048] Le kit peut encore comporter des éléments de support pour former un support du deuxième type, les éléments étant assemblables entre eux.

[0049] Le kit peut encore comporter un ou des élé- ments de support du premier ou du deuxième type.

[0050] Le kit peut en outre comprendre au moins un élément complémentaire choisi dans le groupe consis- tant en une butée de produit en début de rangée, notam- ment solidaire d'au moins un séparateur et/ou réalisée dans un matériau souple, un porte-étiquette, un dispositif d'éclairage d'un porte-étiquette, notamment comprenant au moins une barrette de diodes électroluminescentes, ou autre accessoire, les différents éléments du kit étant démontables entre eux et prévus pour pouvoir s'adapter à la largeur du présentoir, ou encore d'autres éléments utiles pour le présentoir.

[0051] L'invention a encore pour objet, en combinaison avec ce qui précède, un présentoir de produits, notam- ment destiné à être disposé sur un lieu de vente, com- prenant des éléments du kit tel que défini plus haut, mon- tés sur un support de premier ou de deuxième type.

5. Liste des figures

[0052] D'autres caractéristiques et avantages de l'in- vention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation de l'inven- tion, donné à titre d'exemple illustratif et non limitatif et du dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 représente de manière schématique et en perspective, en vue éclatée un kit conforme à l'in- vention, avant assemblage de ses éléments sur un support de deuxième type;
- la figure 2 représente le kit de la figure 1 après mon- tage sur un support de deuxième type;
- la figure 3 est une vue en coupe selon III du kit de la figure 2 ;
- la figure 4 représente isolément, de manière sché-

- matique et en perspective un séparateur du kit conforme à l'invention ;
- la figure 5 représente isolément, de manière schématique et en perspective un rail vu de dessous du kit conforme à l'invention ;
 - la figure 6 représente, de manière schématique et partielle, en perspective, en vue de dessous, le kit conforme à l'invention après assemblage avec un support de deuxième type;
 - la figure 7 illustre de manière schématique et en perspective, en vue éclatée, le kit conforme à l'invention avec un support de premier type;
 - la figure 8 représente le kit de la figure 7 une fois les éléments du kit montés entre eux sur le support de premier type;
 - la figure 9 est une vue en coupe schématique selon IX de la figure 8 ;
 - la figure 10 représente de manière schématique et partielle, en perspective, un rail vu de dessus monté sur le support de premier type;
 - la figure 11 illustre de manière schématique et en perspective, isolément, un séparateur monté sur le support de premier type;
 - la figure 12 représente de manière schématique et partielle, en perspective vu de dessous la solidarisation du rail de la figure 10 sur le support de premier type, et
 - la figure 13 illustre de manière schématique et partielle, en coupe, un dispositif d'éclairage du kit de présentation de produits conforme à l'invention.

6. Description détaillée d'un mode de réalisation de l'invention

[0053] On a représenté sur la figure 1 un kit 1 conforme à l'invention comprenant un ensemble d'éléments pour la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente.

[0054] Le kit 1 comprend, comme visible, au moins deux séparateurs 2 destinés à créer un couloir 4 pour recevoir une rangée de produits, dans cet exemple quatre séparateurs formant, deux à deux, trois couloirs 4 parallèles, comme visible sur la figure 2. Les séparateurs 2 peuvent présenter des dimensions adaptées à la hauteur des produits ou à la profondeur de l'étagère ou du support sur lequel ils sont disposés. Dans le kit présenté sur la figure 1 comme visible, deux séparateurs 2 présentent une hauteur supérieure à celle des deux autres séparateurs 2.

[0055] Le kit 1 comprend en outre au moins un rail 3, dans cet exemple trois rails, destinés à être disposés dans les couloirs 4. Les dimensions des rails sont avantageusement adaptées aux dimensions des produits.

[0056] Selon le principe de l'invention, au moins le rail 3 et/ou l'un des séparateurs 2 comportent des moyens de couplage 5 configurés pour coopérer de manière amovible, indifféremment avec un support 6, ou support de produits, de premier type en matériau métallique ou avec

un support 7, ou support de produits, de deuxième type en matériau polymère, consistant notamment en des supports présentant respectivement des épaisseurs différentes, de manière à former un présentoir de produits.

[0057] Le support 6 de premier type en matériau métallique est illustré en particulier sur les figures 7 et 8 et sera décrit ultérieurement. Le support 7 de deuxième type en matériau polymère est illustré sur la figure 1 et, dans cet exemple, fait partie du kit 1 conforme à l'invention.

[0058] On peut voir en effet sur la figure 1 que le support 7 de deuxième type consiste en des éléments 16 de support en matériau polymère d'une épaisseur E par exemple comprise entre 7,8 mm et 8 mm environ. Chaque élément 16 de support 7 comporte sur un bord des éléments en saillie 20 et sur un bord opposé des encoches correspondantes 21 de manière à permettre la solidarisation amovible de deux éléments 16 de support 7 de deuxième type entre eux. Sur la figure 1, les éléments de support 7 sont séparés tandis qu'ils ont été assemblés pour former le présentoir illustré sur la figure 2.

[0059] Dans l'exemple illustré, les moyens de couplage 5 sont présents sur chacun des séparateurs 2 et chacun des rails 3. Ils sont davantage visibles sur les figures 4 et 5 notamment, comme cela sera décrit ci-après.

[0060] Le kit 1 conforme à l'invention comporte, dans ce mode de réalisation, en outre, au moins un tapis 10 de rouleaux 11, dans cet exemple deux tapis 10 de rouleaux 11, les rouleaux 11 étant disposés parallèlement entre eux sur le tapis 10. Les rouleaux 11 sont agencés pour faciliter le déplacement de produits dans la rangée de produits et sont utilisés généralement pour des produits plus lourds tels que des bouteilles ou des canettes. Dans l'exemple illustré, les tapis de rouleaux 10 sont disposés de manière adjacente au rail 3 de part et d'autre du rail 3 lorsque le kit 1 est monté comme visible sur la figure 2.

[0061] Conformément à l'invention, au moins un poussoir 8 est prévu dans le kit 1, en association avec un rail 3. Le poussoir 8 est destiné à coopérer de manière coulissante avec le rail 3 qu'il équipe et agencé pour être en contact avec le dernier produit de la rangée, en présence d'au moins un produit. Le poussoir 8 est mobile sur ce rail, étant commandé par un organe de rappel 9 sous forme d'une lame métallique enroulée dans cet exemple. L'organe de rappel 9 est configuré pour maintenir le poussoir 8 en contact avec le dernier produit de la rangée et rappeler le poussoir 8 vers l'avant du rail au fur et à mesure du retrait des produits par exemple par des consommateurs ou en l'absence de produit.

[0062] Comme visible dans cet exemple, le poussoir 8 est équipé d'un dos de poussoir 12 mobile en translation sensiblement verticalement par rapport au poussoir 8, c'est-à-dire sensiblement perpendiculairement au rail 3, afin de régler une hauteur du poussoir 8 en fonction de la hauteur du produit. Une pièce de blocage 14 en forme de U inversé, visible sur la figure 1, est prévue pour bloquer la solidarisation du poussoir 8 au rail 3 et

empêcher la désolidarisation du poussoir 8 hors du rail 3.

[0063] Dans l'exemple illustré, le kit 1 comporte en outre un ou plusieurs porte-étiquettes 13, présents à l'avant de la rangée pour pouvoir être visibles par un consommateur. Le ou les porte-étiquettes 13 sont destinés à recevoir au moins une étiquette comportant au moins une information, par exemple relative au produit proposé.

[0064] Le porte-étiquette 13 peut également être prévu pour loger un dispositif d'éclairage 89 du porte-étiquette 13, comme illustré sur la figure 13. Un tel dispositif d'éclairage 89 du porte-étiquette comprend une barrette de diodes électroluminescentes 90, et un organe de couplage 91 comprenant d'une part un logement 93 pour la barrette de diodes électroluminescentes 90 et un organe de liaison 94 avec le support 7, dans cet exemple, De son côté, le support 7 comprend des moyens de retenue 92 de l'organe de liaison 94, de manière à rendre solidaire le dispositif d'éclairage 89 au support 7, dans cet exemple. Dans un exemple non illustré, le dispositif d'éclairage peut être solidaire non pas du support mais par exemple du porte-étiquette 13 ou d'un autre élément du kit 1. Il est à noter que le porte-étiquette 13 est avantageusement agencé pour permettre au consommateur de percevoir l'éclairage que produit le dispositif d'éclairage 89, lorsque celui-ci est allumé.

[0065] Dans l'exemple illustré, les porte-étiquettes 13 sont solidaires des éléments 16 de support 7, comme visible sur la figure 1.

[0066] Le kit 1 conforme à l'invention comporte également, dans cet exemple, au moins une butée 15 de produit en début de rangée, au nombre de quatre dans l'exemple illustré. Chaque butée 15 est, comme illustré sur la figure 2, solidaire d'un séparateur 2. Dans cet exemple également, les butées 15 sont réalisées dans un matériau souple formant retenue du produit tout en permettant son retrait par le consommateur ou son chargement dans le couloir 4 par un installateur sans difficulté. Dans l'exemple illustré, comme visible, chaque butée 15 est fixée à une extrémité du séparateur 2 et permet la retenue de produits de part et d'autre du séparateur 2, c'est-à-dire pour deux couloirs 4 adjacents. Pour chaque couloir 4, il est prévu deux butées 15 sur les deux bords du produit, chaque butée 15 étant associée au séparateur se trouvant de part et d'autre du produit. Il est à noter qu'à l'extrémité de l'étagère, comme visible sur la figure 2, sur le bord gauche, la butée n'est destinée qu'à retenir le produit P représenté sur un couloir 4, comme visible.

[0067] Chaque élément 16 de support 7 de deuxième type comporte en outre, comme visible sur la figure 1, une pluralité, au nombre de trois dans cet exemple, rangées 25 de fentes 26, chaque rangée 25 comportant une pluralité de fentes 26, dans cet exemple de même largeur et de même longueur, traversant, sur toute la hauteur, le support 7 de deuxième type.

[0068] Le support 7 de deuxième type est destiné à être disposé sur une étagère, généralement métallique,

du lieu de présentation des produits, notamment du lieu de vente, à l'aide d'aimants par exemple. Ces aimants sont non visibles sur les figures mais permettent la solidarisation efficace des supports 7 sur l'étagère à l'aide d'éléments métalliques adéquats solidarisés sur la partie inférieure de chaque élément 7 dans une portion 30 visible sur la figure 1.

[0069] Nous allons maintenant décrire plus en détails le mode de montage et de fixation, en particulier les moyens de couplage, au support 7, des séparateurs 2 et rails 3 du kit 1 conforme à l'invention.

[0070] Il est à noter que, selon le principe de l'invention, le kit 1 comporte des éléments séparés qui peuvent être assemblés entre eux ou démontés sans détérioration. Ces éléments du kit peuvent, au montage, s'adapter au type d'étagère du lieu de présentation des produits en hauteur, en profondeur, en largeur. Ces éléments du kit peuvent également s'adapter aux produits à présenter (largeur, hauteur, poids ou type de produits). Toutes ces possibilités d'adaptation lors du montage du présentoir à partir du kit permettent de faciliter la mise en place du présentoir quel que soit le type d'étagère, de support, ou de produit.

[0071] En particulier, et c'est notamment l'objet de la présente invention, le rail 3 et/ou au moins l'un des séparateurs 2 comportent, comme indiqué plus haut des moyens de couplage 5 configurés pour coopérer de manière amovible, indifféremment avec un support 6 de premier type en matériau métallique ou avec un support 7 de deuxième type en matériau polymère. Sur les figures 1 à 3 et 6, le support illustré est de deuxième type, à savoir un support 7 en matériau polymère, d'une certaine épaisseur, notamment d'une épaisseur plus grande que celle d'un support de premier type en matériau métallique.

[0072] Pour autant, dans le mode de réalisation illustré, le séparateur 2, illustré sur la figure 4 et le rail 3, illustré sur la figure 5, peuvent coopérer indifféremment, grâce aux moyens de couplage 5 qui vont être décrits plus en détail ci-après, avec un support 6 de premier type comme cela sera illustré et expliqué par la suite ou avec un support 7 de deuxième type comme on va le détailler maintenant.

[0073] Le séparateur 2, comme visible en particulier sur la figure 4, comporte une lame 40 de séparation s'étendant sensiblement verticalement lorsque le kit 1 est monté, comme visible en particulier sur la figure 3. La lame 40 est dans cet exemple réalisée en matériau polymère et comporte des ajours 41 réalisés pour limiter la quantité de matière nécessaire sans toutefois mettre en cause la solidité du séparateur 2.

[0074] La lame 40 comporte en outre, dans cet exemple, deux zones de fragilisation consistant en des lignes 42 de fragilité, d'épaisseur moindre, permettant à l'opérateur qui mettra en place le présentoir de casser le séparateur le long de ces lignes 42, le cas échéant, de manière à réduire la profondeur de rangée de produits en fonction de la profondeur qu'il souhaite ou qu'il peut

mettre en place pour le présentoir. Ces lignes de fragilité 42 permettent d'adapter la longueur du séparateur 2 aux conditions de montage du kit 1. Le séparateur 2 comporte en outre des crochets 43, sur une extrémité avant de la lame 40 du séparateur 2, pour permettre la mise en place des butées 15 comme visible sur la figure 2 notamment. A cette fin, les butées 15 comprennent deux ouvertures agencées pour coopérer avec les crochets 43.

[0075] Le séparateur 2 comporte en outre les moyens de couplage 5 comprenant un socle 50 sensiblement perpendiculaire à la lame 40, et donc sensiblement parallèle au support 7, après montage. Le socle 50 s'étend à la base de la lame 40, et est destiné à être en contact avec une surface supérieure 7a du support 7, après montage comme visible sur la figure 3. Les moyens de couplage 5 comprennent en outre un premier système de coopération amovible 51 avec le support 6 de premier type et également un deuxième système de coopération amovible 52 avec le support 7 de deuxième type. Les premier et deuxième systèmes de coopération 51 et 52 amovibles sont solidaires, notamment fixés au socle 50.

[0076] Dans l'exemple illustré, le premier système de coopération amovible 51 est confondu avec le deuxième système de coopération amovible 52. Chacun de ces systèmes de coopération amovible 51 et 52 comporte deux rangées 53 et 54 de languettes 55. Comme visible, les languettes 55 s'étendent dans des plans sensiblement parallèles à celui de la lame 40, à l'opposé de celle-ci par rapport au socle 50. En revanche, les languettes 55 des rangées 53 et 54 ne sont pas alignées, dans cet exemple, avec la lame 40 mais décalées de part et d'autre de celle-ci, comme visible en particulier sur les figures 3 et 4. Par ailleurs, les languettes 55 d'une rangée 53 se trouvent chacune à côté d'une languette 55 de la rangée 54 adjacente mais, dans cet exemple, ne sont pas alignées transversalement mais décalées. Les languettes 55 sont destinées à être introduites chacune dans une fente 25 du support 7. Au moins les languettes 55 d'une rangée, voire les languettes 55 des deux rangées dans l'exemple illustré, forment un épaulement 60, à une distance du socle 50 correspondant sensiblement à l'épaisseur du support 7, pour permettre la fixation du séparateur 2 au support 7 par encliquetage. Avantageusement, la longueur des languettes 55 adjacentes de deux rangées 53 et 54 est sensiblement égale à celle des fentes 25 du support 7 qui les accueillent. Dans l'exemple illustré, le décalage de deux languettes adjacentes de deux rangées 53 et 54 comme visible, permet de bloquer un déplacement du séparateur une fois fixé sur le support 7 alors même que chacune des languettes comporte une longueur 1 inférieure à la longueur L de la fente 25 du support 7.

[0077] Le premier système de coopération amovible 51 avec le support 6 de premier type sera décrit ultérieurement bien qu'il soit présent sur le séparateur 2 de la figure 2.

[0078] Le rail 3 illustré sur la figure 5 de manière isolée, comporte, de même que le séparateur 2 de la figure 4,

un socle 50, consistant en la surface sensiblement plane du rail 3 auquel sont reliées quatre rangées de languettes 55 réparties deux à deux sensiblement au bord du rail 3. Comme le séparateur 2, le rail 3 comporte des languettes 55, réparties sensiblement deux à deux sur deux rangées adjacentes, en décalé comme pour le séparateur 2. Les languettes 55 ou une partie d'entre elles forment un épaulement 60 à distance du socle 50 de manière à faciliter la coopération entre le support 7 comme visible sur la figure 6. Une fois montées, les languettes 55 introduites dans les fentes 25 du support 7 viennent s'encliqueter grâce aux épaulements 60 sous la surface 7b inférieure du support 7. Comme visible sur la figure 5, le rail 3 comporte des zones 62 de fragilité, permettant à un opérateur réalisant le montage de couper le rail 3 afin d'en diminuer la profondeur, en fonction par exemple de l'étagère du lieu de présentation.

[0079] On a représenté sur les figures 7 à 12 un autre type de support 6, dit de premier type, à savoir un support 6 métallique visible sur la figure 7 sur lequel le même kit 1 conforme à l'invention va pouvoir se fixer de manière amovible. Dans cet exemple, comme visible, les séparateurs 2, rails 3, butées 15, poussoirs 8, dos de poussoir 12 de réglage en hauteur des poussoirs, organes de rappel 9 des poussoirs 8 sont ceux illustrés sur les figures précédentes.

[0080] En revanche, le support 6 est un support métallique de faible épaisseur e, notamment comprise entre 0,9 mm et 1,1 mm environ. Le porte-étiquette 13 est sensiblement différent, venant se rapporter sur les autres éléments du kit 1 et n'étant pas solidaire avant montage du support 6.

[0081] On visualise en particulier sur les figures 10 et 11 la face supérieure 6a du support 6 et sur la figure 12 la face inférieure 6b du support 6.

[0082] Le support 6 comporte une pluralité de rangées 70, au nombre de trois dans l'exemple illustré, présentant des fentes. Dans l'exemple illustré, deux des trois rangées 70 comportent une alternance de plus grandes fentes 71 et plus petites fentes 72. La troisième rangée comporte des fentes présentant la même longueur. Ce système d'alternance de fentes plus longues et plus courtes sur deux rangées vise à faciliter l'installation du rail ou du séparateur de manière parfaitement perpendiculaire au bord avant du support portant le porte-étiquette, en permettant pour l'installateur le repérage visuel d'une fente 71 (respectivement 72) d'une rangée par rapport aux fentes adjacentes 72 (respectivement 71) et ainsi viser la fente 71 (respectivement 72) correspondante pour la rangée suivante. Le support 6 comporte en outre une rangée d'ouvertures 73 de forme circulaire, d'un nombre équivalent notamment aux fentes 71.

[0083] Le mode de fixation des séparateurs 2 et rails 3 est le suivant. Comme visible sur les figures 4 et 5, et comme indiqué plus haut, les séparateurs 2 et rails 3 du mode de réalisation illustré comportent un premier système de coopération amovible 51 avec le support 6 de premier type comportant les languettes 55, au moins

l'une des languettes 55 formant avec le socle 50, une encoche 80 présentant dans cet exemple une forme sensiblement de crochet. L'encoche 80 a une épaisseur minimum permettant l'introduction dans cette encoche d'une portion du support 6.

[0084] Par ailleurs, le premier système de coopération amovible 51 du séparateur 2 comporte au moins, dans cet exemple exactement un pion 83 visible sur la figure 4 destiné à coopérer avec l'ouverture 73 du support 6 afin de permettre la fixation sur le support 6 du séparateur 2. De même, le rail 3 comporte au moins un pion 83, dans cet exemple deux pions 83 visibles sur la figure 5 destinés à coopérer avec des ouvertures 73 correspondantes formées sur le support 6 afin de permettre la fixation sur le support 6 du rail 3.

[0085] Enfin, dans le mode de réalisation illustré, le séparateur 2 comporte, comme visible notamment sur la figure 4, une patte élastique 85 portant le pion 83, la patte élastique 85 comprenant dans cet exemple une gâchette 86 agencée pour permettre à un utilisateur d'effectuer le retrait du pion 83 hors de l'ouverture 73, en cas de démontage du séparateur 2, dans un mouvement illustré par une flèche sur la figure 11.

[0086] De même, comme visible sur les figures 5 et 10, des pattes élastiques 85, disposées latéralement portent chacune un pion 83. En exerçant une pression selon le mouvement illustré par les flèches sur la figure 10, un utilisateur peut effectuer le retrait des pions 83 hors des ouvertures 73, lors du démontage du rail 3.

[0087] Lors de la fixation sur un support métallique 6 de faible épaisseur, les languettes 55 sont introduites dans les fentes 71 ou 72 des rangées 70 du support. Puis le rail 3 qui est monté, ou le séparateur 2 qui est monté, est poussé par l'installateur vers l'avant de manière à introduire une portion de support dans l'encoche 80 et à bloquer ainsi le séparateur 2 ou le rail 3 concerné par rapport au support 6. Les dimensions du séparateur 2 sont prévues pour qu'à ce moment là, lorsque le support 6 est bien introduit dans l'encoche 80, le pion 83 s'introduise dans l'ouverture 73 correspondante afin de bloquer la fixation. Le séparateur 2 ou le rail 3 concerné est alors installé et fixé tout en permettant, notamment grâce à la gâchette 86, un retrait facile du séparateur 2 ou du rail 3.

[0088] On peut visualiser sur les figures 9 à 12 les rail 3 et séparateur 2 une fois installés sur le support 6.

[0089] Comme visible sur la figure 9 en particulier, le tapis 10 de rouleaux 11 peut être équipé également d'un système de languettes 55 à encoches et/ou épaulements, permettant la fixation amovible des tapis de rouleaux 10 sur des supports 6 ou des supports 7.

[0090] Un même kit peut avoir des rails de largeurs différentes et des séparateurs de hauteurs différentes, comme c'est le cas du kit présenté dans le mode de réalisation illustré.

[0091] Dans toute la description, les expressions « comprenant un » et « comportant un » doivent être comprises comme étant synonymes respectivement des expressions « comprenant au moins un » et

« comportant au moins un » sauf si le contraire est spécifié.

5 Revendications

1. Kit (1) comprenant un ensemble d'éléments pour la présentation de produits, notamment sur un lieu de vente, comprenant au moins les éléments suivants :

10

- au moins deux séparateurs (2) destinés à créer un couloir (4) pour recevoir une rangée de produits,

15

- au moins un rail (3) muni d'un poussoir (8) destiné à être disposé dans le couloir (4), le poussoir (8) étant agencé pour être en contact avec le dernier produit de la rangée, en présence d'au moins un produit,

20

dans lequel au moins le rail (3) et/ou l'un des séparateurs (2) comporte des moyens de couplage (5) configurés pour coopérer de manière amovible, indifféremment avec un support de produits (6) d'un premier type en matériau métallique ou avec un support de produits (7) d'un deuxième type en matériau polymère, de manière à former un présentoir de produits.

25

2. Kit (1) selon la revendication 1, dans lequel les moyens de couplage (5) sont configurés pour coopérer avec le support de produits (6) de premier type de faible épaisseur, notamment d'épaisseur comprise entre 0,5 mm et 2 mm environ, notamment entre 0,7 mm et 1,5 mm environ, en particulier entre 0,9 mm et 1,1 mm environ et pour coopérer avec le support de produits de deuxième type de plus grande épaisseur, notamment d'épaisseur comprise entre 6 mm et 9 mm environ, notamment entre 7 mm et 8,5 mm environ, en particulier entre 7,8 mm et 8 mm (merci de confirmer)

30

35

40

3. Kit (1) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les moyens de couplage (5) comprennent :

45

- un socle (50) sensiblement parallèle au support de produits (6, 7) après couplage,

- un premier système de coopération amovible (51) avec le support de produits (6) de premier type et

50

- un deuxième système de coopération amovible (52) avec le support de produits (7) de deuxième type, les premier et deuxième systèmes de coopération amovible (51, 52) étant solidaires du socle (50).

55

4. Kit (1) selon la revendication précédente, dans lequel le premier système de coopération amovible (51) comporte au moins deux languettes (55), dis-

- posées à l'opposé du rail (3) et/ou du séparateur (2) par rapport au socle (50), destinées à être introduites dans des fentes (71, 72) correspondantes formées sur le support de produits (6), au moins l'une des languettes (55) présentant, notamment dans une portion proche du socle (50) ou formant avec le socle (50), une encoche (80) d'une épaisseur permettant l'introduction dans l'encoche (80) d'une portion du support de produits (6).
- 5
5. Kit (1) selon la revendication 4, dans lequel le premier système de coopération amovible (51) comporte au moins un pion (83) destiné à coopérer avec une ouverture (73) correspondante formée sur le support de produits (6) afin de permettre la fixation sur le support de produits (6) du rail (3) et/ou du séparateur (2).
6. Kit (1) selon la revendication 5, dans lequel le ou chaque pion (83) est formé sur une patte élastique (85), notamment comprenant une gâchette (86), agencée pour permettre à un utilisateur d'effectuer le retrait du ou de chaque pion (83) hors de l'ouverture (73) par déformation élastique de la patte élastique (85) et/ou de la gâchette (86) en cas de démontage du rail (3) et/ou du séparateur (2).
- 20
7. Kit (1) selon la revendication 3 ou 4, dans lequel le deuxième système de coopération amovible (52) comporte au moins deux languettes (55), notamment coïncidant avec celles du premier système de coopération amovible (51), destinées à être introduites dans des fentes (25) correspondantes formées sur le support de produits (7) de deuxième type, au moins l'une des languettes (55) formant un épaulement (60), à une distance du socle (50) correspondant sensiblement à l'épaisseur du support de produits (7) de deuxième type, pour fixation du rail (3) et/ou séparateur (2) au support de produits (7) par encliquetage.
- 25
- 30
- 35
- 40
8. Kit (1) selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, dans lequel le premier et/ou deuxième système de coopération amovible (51, 52) comporte au moins deux rangées (53, 54) de languettes (55), chaque rangée comportant au moins deux languettes (55), une languette (55) d'une rangée étant disposée à proximité d'une languette (55) de l'autre rangée.
- 45
9. Kit (1) selon la revendication précédente, dans lequel au moins une, notamment deux rangées de languettes (55) ne sont pas alignées, mais décalées par rapport au plan vertical défini par le reste du séparateur qu'elles équipent.
- 50
- 55
10. Kit (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, comprenant au moins un tapis (10) de rouleaux (11) disposés parallèlement entre eux et agencés pour faciliter le déplacement de produits dans la rangée de produits, notamment au moins deux tapis (10) de rouleaux (11) disposés de manière adjacente au rail, de part et d'autre du rail.
11. Kit (1) selon la revendication 10, dans lequel le tapis (10) de rouleaux (11) comporte un système de coopération amovible avec le support de produits (6, 7).
12. Kit (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant des éléments (16) de support de produits (7) pour former un support de produits (7) de deuxième type, les éléments (16) étant assemblables entre eux.
13. Kit (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant au moins un élément complémentaire choisi dans le groupe consistant en une butée (15) de produit en début de rangée, notamment solidaire d'au moins un séparateur et/ou réalisée dans un matériau souple, un porte-étiquette (13), un dispositif d'éclairage d'un porte-étiquette, notamment comprenant au moins une barrette de diodes électroluminescentes, les différents éléments du kit étant démontables entre eux et prévus pour pouvoir s'adapter à la largeur du présentoir.
14. Présentoir de produits, notamment destiné à être disposé sur un lieu de vente, **caractérisé en ce qu'il** comprend des éléments du kit selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, montés sur un support de produits (6, 7) de premier ou de deuxième type.

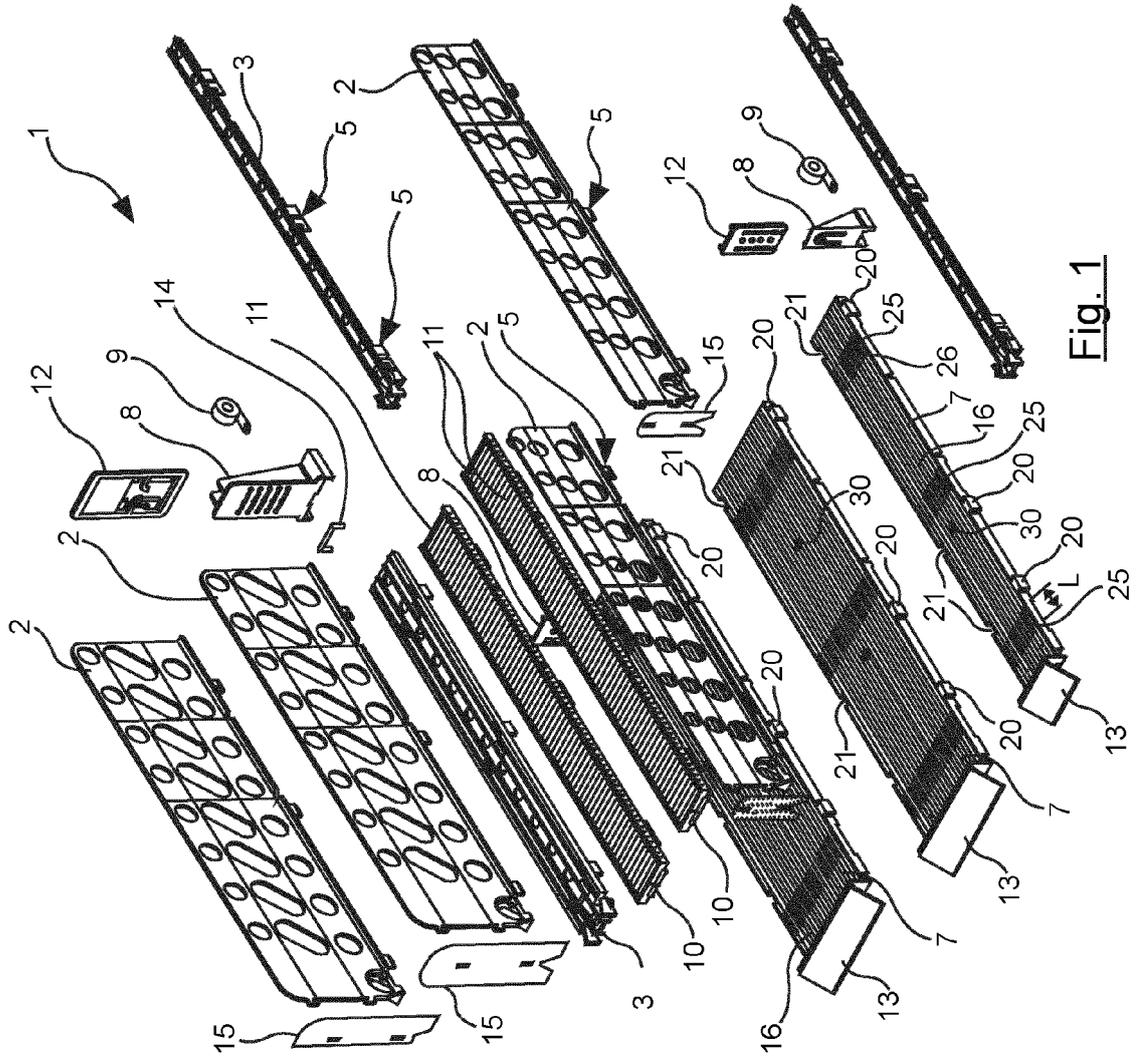


Fig. 1

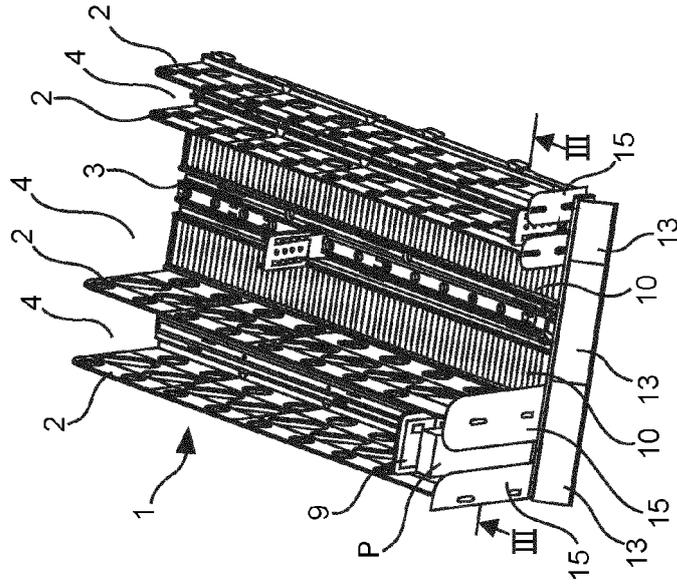


Fig. 2

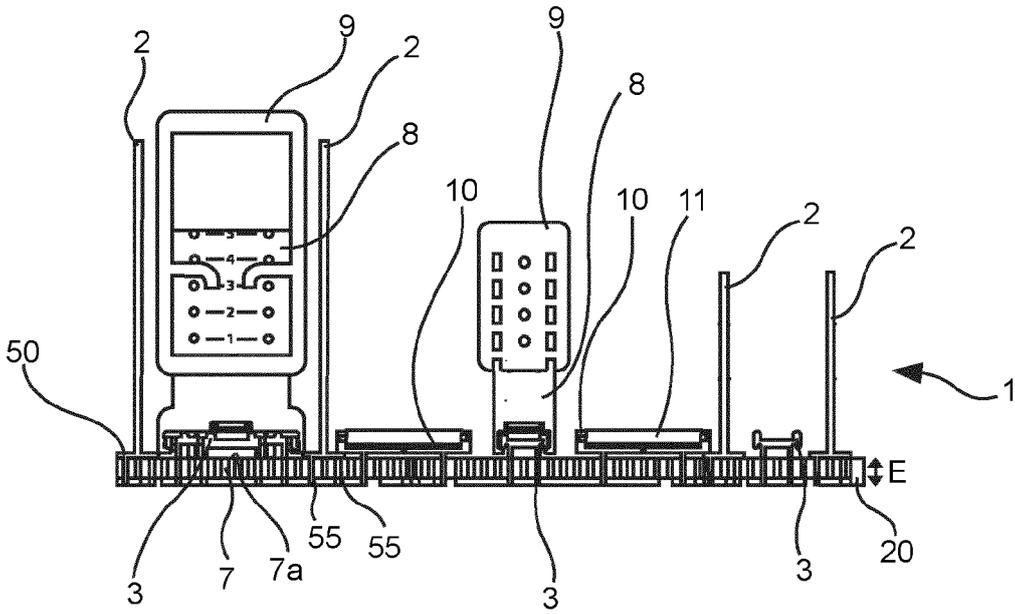


Fig. 3

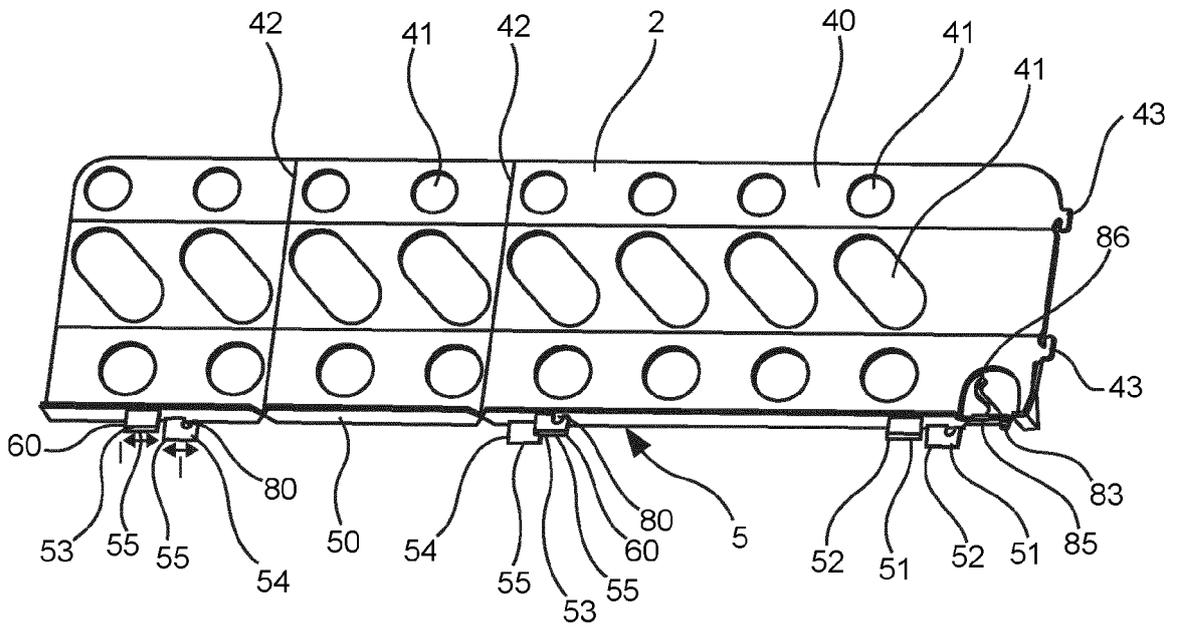


Fig. 4

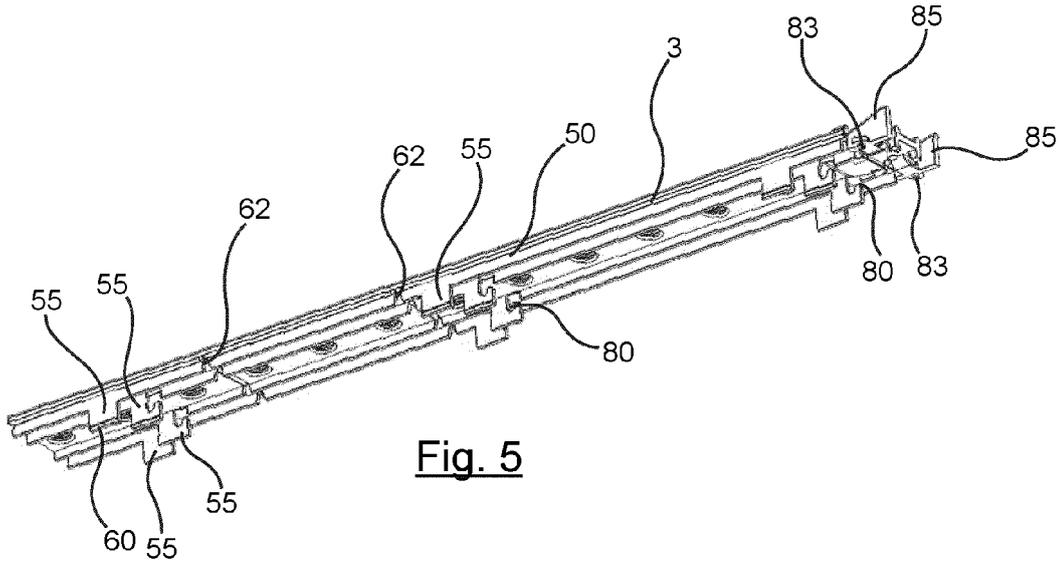


Fig. 5

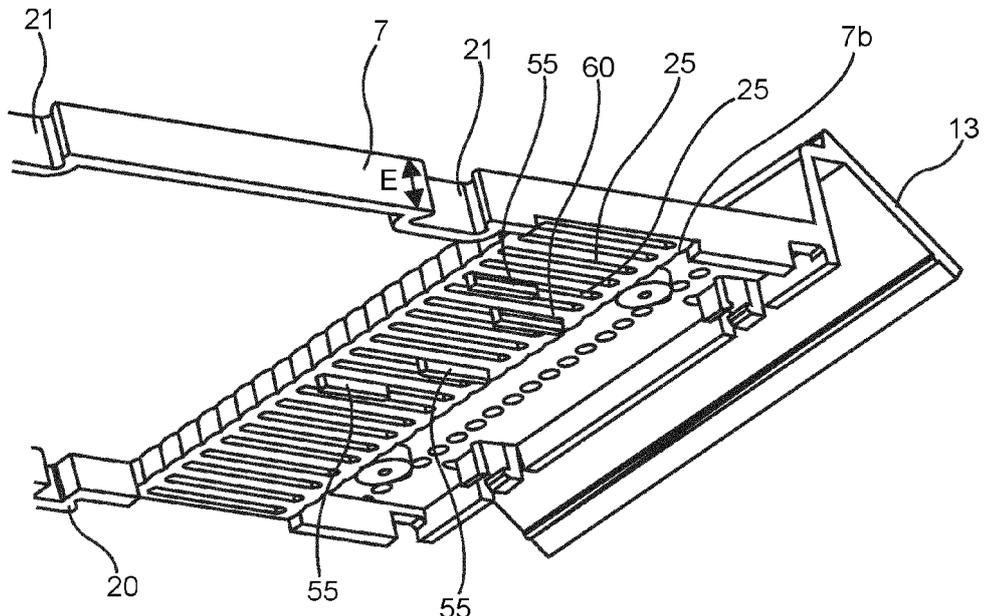


Fig. 6

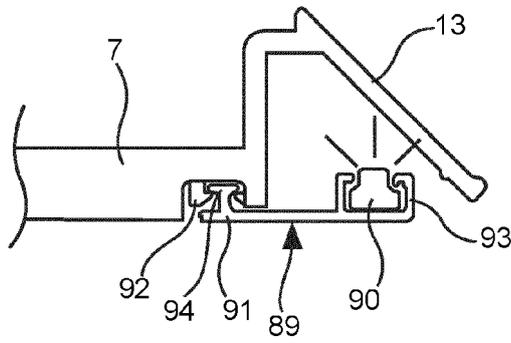


Fig. 13

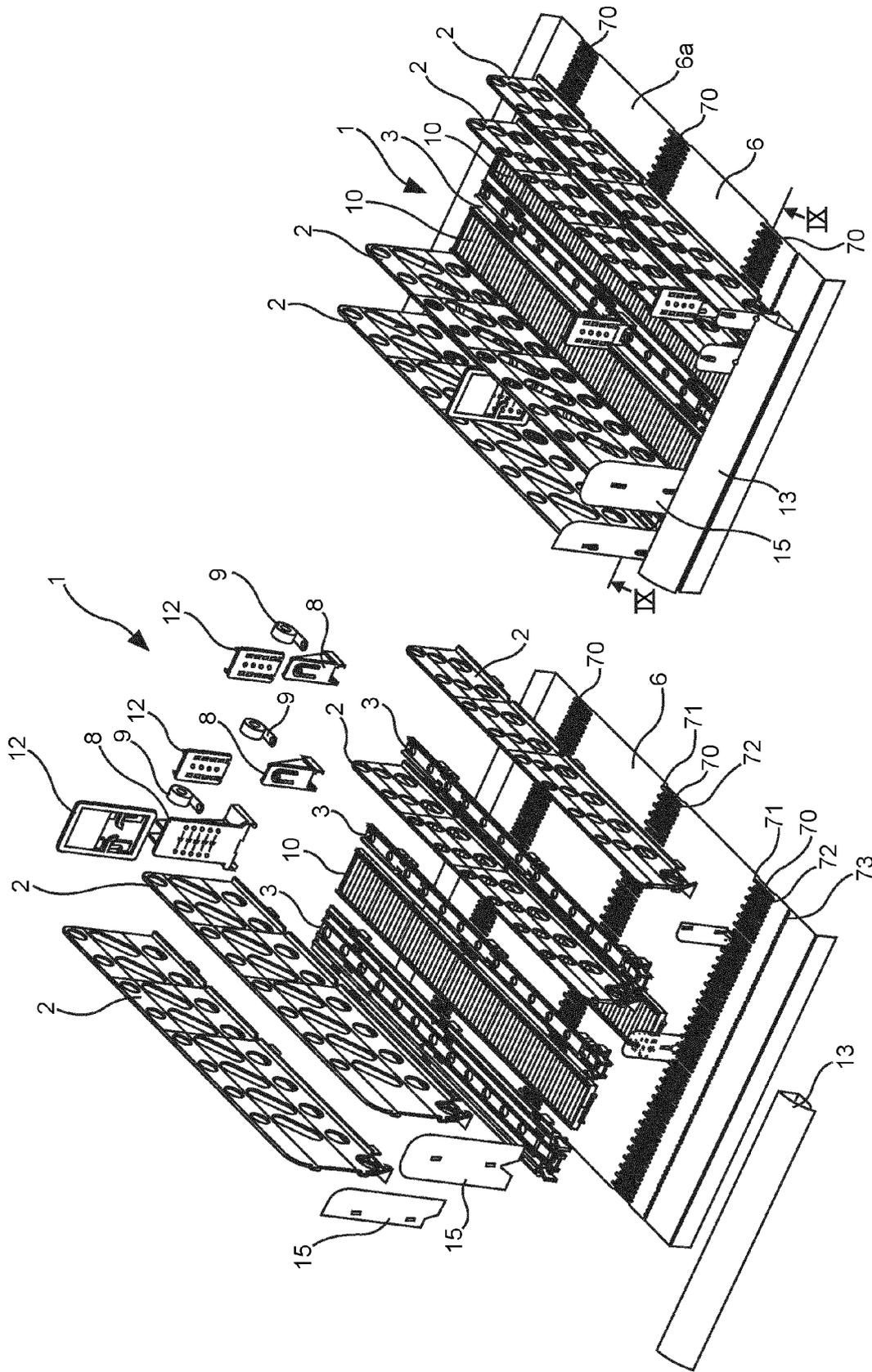
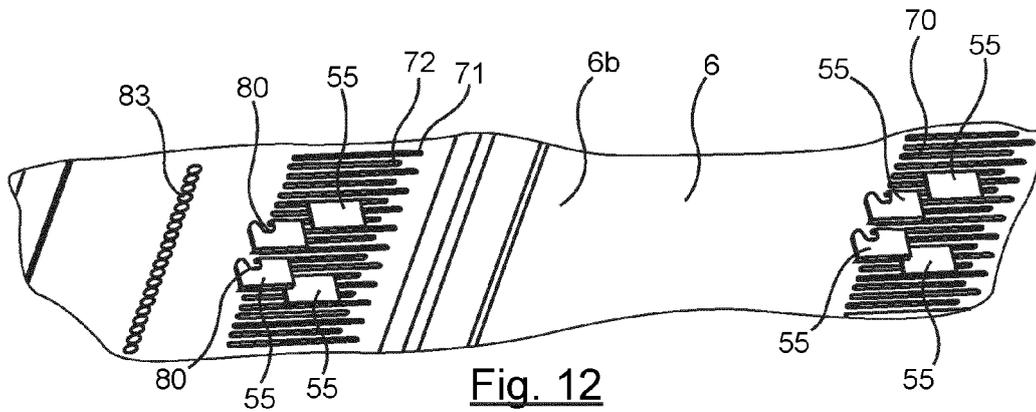
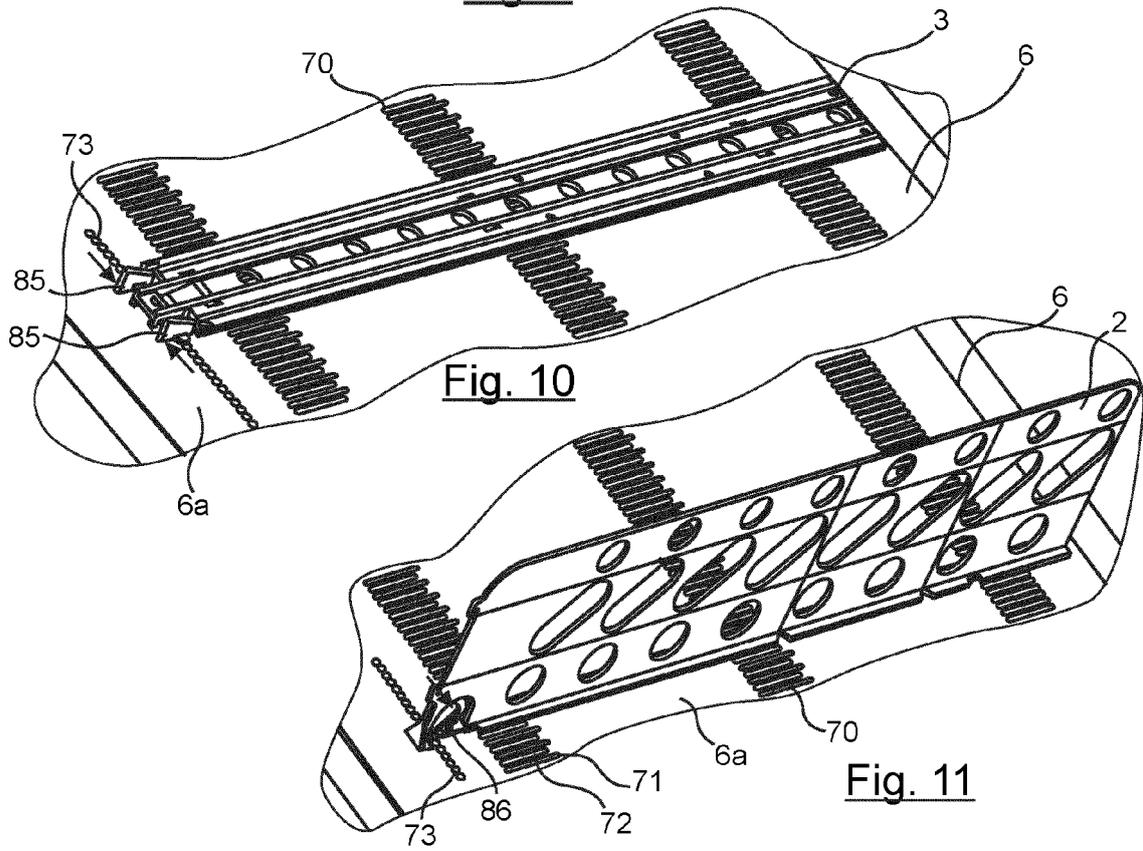
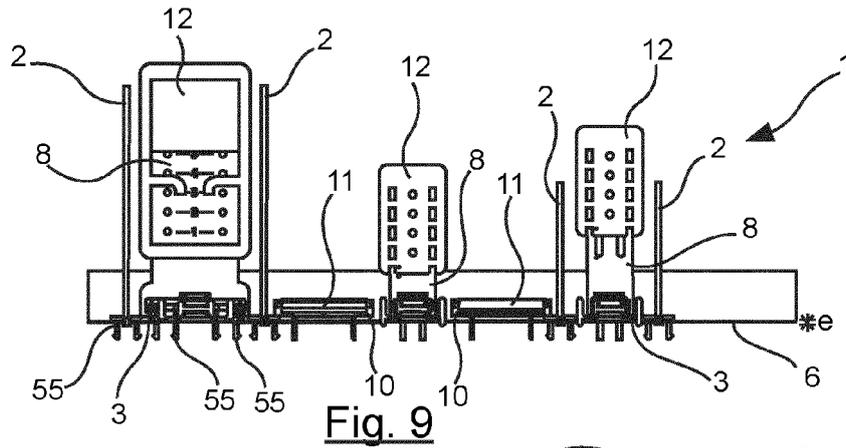


Fig. 8

Fig. 7





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 14 15 3662

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2004/245197 A1 (MCELVANEY OLIVER [IE]) 9 décembre 2004 (2004-12-09)	1-5,7,8, 12-14	INV. A47F1/12
Y	* alinéa [0001] - alinéa [0056]; figures 1-19 *	10,11	

X	US 2009/101606 A1 (OLSON CARL [US]) 23 avril 2009 (2009-04-23)	1-5,7,8, 12-14	
Y	* alinéa [0001] - alinéa [0064]; figures 1-10D *	10,11	

X	US 2010/078402 A1 (DAVIS RAYMOND E [US] ET AL) 1 avril 2010 (2010-04-01)	4,8,12	
Y	* alinéa [0001] - alinéa [0099]; figures 1-12 *	10,11	

X	WO 2009/155225 A1 (PROCTER & GAMBLE [US]; MIN HUILIN [US]) 23 décembre 2009 (2009-12-23)	4,12	
	* page 1, ligne 1 - page 13, ligne 5; figures 6-21 *		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47F
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 6 mars 2014	Examineur Kohler, Pierre
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P/AC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 15 3662

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-03-2014

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004245197 A1	09-12-2004	AT 339134 T US 2004245197 A1	15-10-2006 09-12-2004
US 2009101606 A1	23-04-2009	AUCUN	
US 2010078402 A1	01-04-2010	US 2010078402 A1 WO 2010039973 A1	01-04-2010 08-04-2010
WO 2009155225 A1	23-12-2009	CN 102065731 A EP 2303070 A1 JP 2011524237 A US 2010116760 A1 WO 2009155225 A1	18-05-2011 06-04-2011 01-09-2011 13-05-2010 23-12-2009

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82